

MES Base

NATURE DES ACTES INDEMNISES		REMBOURSEMENTS : Dans la limite des frais engagés en complément de la Sécurité sociale (sauf indication contraire)
GÉNÉRALISTE	ACTES SANITAIRES - CONTRATS UNIFORMES - ASSURANCE MALADIE GÉNÉRALISTE	
	Frais de Séjour (conventionné)	100% TM
	Frais de Séjour (non conventionné)	100% TM
	Honoraires déclarés à la Sécurité sociale dans le cadre du contrat d'accès aux soins (1)	100% TM
	Honoraires déclarés à la Sécurité sociale hors contrat d'accès aux soins (conventionné) (1)	100% TM
	Honoraires déclarés à la Sécurité sociale (non conventionné)	100% TM
	Forfait journalier hospitalier	100% DE
	Participation forfaitaire de l'assuré sur les actes techniques (y compris médecine de ville)	100% de la participation forfaitaire
	Chambre particulière de nuit et de jour (2) (hors obstétrique)	700€ par hospitalisation
	Lit d'accompagnant (moins de 12 ans) (2)	12€ / jour
DENTAIRE	SOINS DENTAIRES	
	Soins dentaires (3)	100% TM
	Inlays / onlays (3)	100% TM
	Scellement prophylactique des sillons (enfant de moins de 14 ans - 1 fois par dent - 1ère et 2ème molaires permanentes)	100% TM
	ORTHODONTIE	
	Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale sur la base d'un TO 90 (3) (4)	200€ / semestre
	PROTHÈSES DENTAIRES	
	Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale (hors inlay core) (3)	180% BRSS
	Inlay core (3)	50% BRSS
OPTIQUE - PROTHÈSE (5)	EQUIPEMENT VERRES - MONTURE (3) (5)	Un équipement (1 monture + 2 verres) tous les deux ans
	Monture de lunettes adulte	40 €
	1 verre simple adulte	40 € / verre
	1 verre complexe adulte	82 € / verre
	1 verre très complexe adulte	122 € / verre
	Monture de lunettes enfant	50 €
	1 verre simple enfant	115 € / verre
	1 verre complexe enfant	210 € / verre
	1 verre très complexe enfant	250 € / verre
	Lentille prescrite remboursée par la Sécurité sociale	640% BRSS + 20 € par lentille
	Lentilles prescrites non remboursées par la Sécurité sociale (y compris lentilles jetables)	100 € / an / bénéficiaire
	AUTRES PROTHÈSES	
	Appareillage et prothèses médicales remboursées par la Sécurité sociale (dont perruques, implants mammaires suite à maladie et prescription)	100% TM (+ 76,23 € pour les prothèses capillaires et mammaires suite à maladie grave)
	Appareil auditif remboursé ou non par la Sécurité sociale	100% TM + 304,9 €